



# Aiglun Infos



*Avril 2014*

# AU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2014

## Les principales délibérations

### FINANCES – COMPTES 2013

<i>BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF</i>	<b>EAU</b>		<b>ASSAINISSEMENT</b>	
	<b>Section d'exploitation</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section d'exploitation</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Total dépenses</b>	9 692.86 €	170 233.35 €	15 096.13 €	776 093.23 €.
<b>Total recettes</b>	49 201.47 €	153 902.57 €	83 520.00 €	484 832.93 €.
<b>Résultat</b>	39 508.61 €	-16 330.78 €	68 423.87 €	-291 260.30 €.
<b>Résultat reporté au 31 12 2012</b>	40 351.31 €	347 642.01 €	66 461.35 €	436 232.41 €
<b>Résultat cumulé au 31 12 2013</b>	79 859.92 €	331 311.23 €	134 885.22 €	144 972.11 €
<b>Restes à réaliser DEPENSES</b>		372 557.00 €		247 768.00 €
<b>Restes à réaliser RECETTES</b>		11 739.00 €		373 40.00 €
<b>Besoin de financement</b>		29 506.77 €		65 455.89 €

<i>BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF</i>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Total dépenses</b>	793 112.60 €.	1 068 764.87 €.
<b>Total recettes</b>	1 256 704 €.	975 380.18 €.
<b>Résultat</b>	463 591.89 €.	-93 384.69 €
<b>Résultat reporté au 31 12 2012</b>	125 246.59 €.	2 175 394.36 €.
<b>Résultat cumulé au 31 12 2013</b>	588 838.48 €	2 082 009.67 €.
<b>Restes à réaliser DEPENSES</b>		2 564 551.00 €.
<b>Restes à réaliser RECETTES</b>		324 203.00 €.
<b>Besoin de financement</b>		158 338.33 €.

Monsieur le maire insiste sur le fait que même si le budget principal est confortable pour la commune, il faut s'attendre à une baisse substantielle des dotations de l'Etat.

Les écritures des comptes de gestion sont conformes, sauf en ce qui concerne l'actif pour lequel des régularisations doivent être effectuées par les services de la trésorerie principale.

#### **1. Indemnité de conseil allouée au comptable nommé à titre intérimaire à partir du 1-03-2014**

Suite au départ de M. Alain DUVAL au 28 février 2014, durant l'intérim assuré par Mme Stéphanie ISNARD à compter du 1er mars 2014 et jusqu'à la nomination du comptable titulaire, il sera alloué, au prorata temporis, à Mme ISNARD l'indemnité de conseil au taux de 100 % calculée sur les bases réglementaires en vigueur et l'indemnité de confection des documents budgétaires au montant maximal en vigueur.

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### **Intercommunalité- Communauté de Communes Asse Bléone Verdon (CCABV)**

#### **2. Convention de ramassage des végétaux**

La Communauté de Communes n'assurant pas le service de ramassage des végétaux, la délibération de juin 2013 qui le prévoyait, est annulée. Nos services techniques continueront à assurer cette tâche.

### SECURITE

#### **3. Avenant contrat Véritas Pôle Multiactivité Raymond Moutet et groupe scolaire**

Suite à la création de l'extension du pôle multiactivités et à la nécessité de faire contrôler les alarmes incendie de ce bâtiment et du groupe scolaire, un avenant au contrat avec le Bureau Véritas à Digne, chargé depuis le 01-01-2013 des contrôles sécurité sur notre commune, est acté pour un montant de 340

€ HT en 2014 et 380 € HT en 2015 et en 2016, date de fin de leur contrat, pour réaliser ces missions complémentaires.

## **URBANISME**

### **4. Permis de démolir**

Suite à la réforme du Code l'urbanisme, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir n'est plus requis depuis le 1er octobre 2007. Il est possible par délibération du conseil municipal de restaurer cette autorisation qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la Commune.

Ce permis de démolir est instauré pour les bâtiments dont les murs porteurs et la poutraison sont présents. Cette démarche est gratuite pour les déposants.

## **ENSEIGNEMENT**

### **5. Garderie matin – maintien des horaires**

L'horaire de début de garderie du matin est passé de 7H45 à 7H30 depuis le 1-10-2013, à titre expérimental, suite à une demande des parents. L'observation de la fréquentation de la garderie du matin sur plusieurs mois nous amène à maintenir cet horaire, tout en conservant une exigence d'un nombre moyen de 5 enfants présents à 07h30.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **6. Convention-cadre avec le Centre national de la fonction Publique territoriale (CNFPT)**

Signature de la convention cadre annuelle pour 2014 avec le CNFPT, interlocuteur privilégié de la formation du personnel territorial ; elle fixe les conditions et coûts induits par les formations payantes spécifiques (bureautique, hygiène et sécurité, gestes de premiers secours), les autres formations étant financées par une cotisation de 1% sur la masse salariale.

### **7. Plan de formation 2014**

Approbation par le conseil municipal du plan de formation 2014 pour le personnel communal. Ce plan sera soumis à la validation par le comité technique paritaire du centre départemental de gestion des personnels territoriaux. Pour 2014 les priorités du plan de formation sont données aux objectifs suivants :

1. satisfaire aux obligations en ce qui concerne les formations statutaires
2. Renforcer l'hygiène et la sécurité au travail
3. contribuer aux évolutions promotionnelles des agents

## **PATRIMOINE**

### **8. Travaux de confortement église Sainte-Marie Madeleine – Maîtrise d'oeuvre**

Suite à l'étude géotechnique réalisée par le bureau Tethys, Micropolis Bâtiment IC5 05000 Gap, des travaux concernant le dispositif de récupération des eaux pluviales de toitures en pieds de façades et le renforcement du pignon ouest, non prévus au préalable, s'avèrent indispensables. Un avenant n° 01 au marché de maîtrise d'oeuvre a été proposé par monsieur Gilles BROCCOLI à Château-Arnoux. Il s'élève à 1 800.00 € HT et porte le montant total après avenant à la somme de 14 400.00 € HT.

## **ANIMATIONS**

### **9. Convention camion pizza**

Monsieur Eric ANDRES a cessé l'activité de son camion pizzas sur la place Edmond Jugy depuis le 31 janvier 2014. Monsieur Mathieu CAVEROT de La Robine-sur-Galabre a demandé une autorisation d'établir son camion pizzas à Aiglun les mardis après-midi lors du marché bio de 15h30 à 21h00, à l'emplacement du précédent. Après consultation de l'association « les Asses du Bio » et du bar-tabac Le Romarin, aucune opposition à cette installation n'a été formulée. Une convention sur la base de 5 € par jour va être établie.

# ELUS - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL

## 10. PATRIMOINE - Travaux d'aménagement église Sainte-Marie Madeleine

- ✚ Prolongation délai d'exécution – avenants lots 1 à 4.

Suite aux intempéries, le délai d'exécution des travaux d'aménagement de l'église du Vieil Aiglun a été prolongé de 14 semaines, soit jusqu'au 13 mars 2014, par avenant n° 01 pour les lots 1, 3 et 4 et avenant n° 02 pour le lot 2.

- ✚ Diagnostics amiante et plomb à l'église Sainte-Marie Madeleine au Vieil Aiglun

Suite à consultation, attribution de la réalisation de diagnostics amiante et plomb à l'église Ste Marie-Madeleine au Bureau d'Etudes Techniques Lagarde à Sisteron, pour un montant de 300.00 € HT.

## 11. BATIMENTS – Extension pôle Raymond Moutet

- ✚ Lot 11 SARL PELESTOR à Digne– avenant n° 2 - nouveau total du lot 11 = 22 473.31 € HT

Un avenant n°02 au lot 11 des travaux d'extension du pôle multiactivités Raymond Moutet a été signé. Son montant s'élève à 883 € HT. Il fait suite à deux observations du bureau Véritas concernant le déplacement de la coupure générale électrique et l'éclairage de la salle d'activités, ainsi que la mise en place d'un switch et de cordons de brassage pour le téléphone.

- ✚ Attribution marché mobilier : 5 600,93 € HT

Suite à consultation, le marché « mobilier » a été attribué à Comat & Valco Equipements, à Montagnac (34) : 17 tables, 2 chariots, 2 cendriers et 95 chaises.

## 12. SECURITE – Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone - Intervention travaux d'entretien la Bléone et ravin du Château)

Le programme de travaux et de restauration de la végétation rivulaire 2014 mené par le Conseil général conjointement avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) s'élève à 322 € pour la Bléone et de 998 € pour le ravin du Château, soit une participation totale de 1 320 € acceptée pour la Commune. Il est à noter que le Conseil général ne financera plus ces interventions à dater de 2014.

## 13. ASSURANCES - Indemnités sinistre du 15-10-2013 et du 9-11-2013

Remboursement intégral des dépenses pour les réparations par l'assureur de la commune :

- Sinistre du 15-10-2013 : grillage du pôle multiactivités Raymond Moutet : 358.80 € T.T.C
- Sinistre du 09-11-2013 à l'aire de loisirs : 1 253.05 €

## 14. CIMETIERE - Concession

Vente d'une concession perpétuelle de 4/5/6 places pour un montant de 1.700 €.

## 15. FINANCES – Engagements comptables

Dépenses engagées par monsieur le maire du 19 décembre 2013 au 13 mars 2014

- ..... Budget eau/assainissement : 0,00 €
- ..... Budget principal : 36 188,98 €

